ARENE

Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies

Ile-de-France

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

L'APPORT DU MICROCRÉDIT POUR L'ACCÈS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES MODERNES

LES POINTS FORTS

- ✔ **Des barrières politiques, techniques et financières identifiées.**
- ✔ **Des facteurs de réussite du partenariat institutions de microfinance et fournisseurs d'énergie pour l'accès aux services énergétiques des populations.**
- ✔ **Le rôle de la coopération décentralisée en amont, pendant, et en aval des projets.**

L'accès aux services énergétiques modernes

Aujourd'hui, deux milliards d'habitants de la planète ne bénéficient pas d'accès aux services énergétiques modernes. Nombre de communautés rurales d'Afrique, mais également d'Asie du Sud-Est, de l'océan Indien et d'Amérique latine, voient leur développement durable lourdement menacé par la difficulté d'accéder à une source d'énergie propre qui leur permettrait d'accomplir leurs activités de base. Les coûts de production des énergies renouvelables baissent pourtant progressivement grâce aux avancées technologiques et à l'expansion spectaculaire des marchés. De plus, la promotion des énergies renouvelables fait partie des mesures du plan d'action de Kyoto et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) auxquels se sont engagés les pays pour 2015.

Centrale photovoltaïque de Kimparana (Mali).

L'apport du microcrédit

Pour faciliter l'accès à des services énergétiques modernes en milieu rural et périurbain, les Institutions de micro finance (IMF) qui, depuis 20 ans, jouent un rôle fondamental dans l'offre de services financiers aux populations pauvres, apparaissent pouvoir apporter des solutions adaptées et concrètes à leurs besoins. Mais une question demeure : avec l'appui des partenaires publics et privés et celui, nouveau sur ce thème, proposé par la coopération décentralisée, en quoi ce schéma deviendrait-il pertinent et cohérent pour assurer le développement durable des zones rurales ? C'est le sens de l'étude réalisée par l'ARENE sur "l'apport du microcrédit pour l'accès à des services énergétiques modernes en milieu rural et périurbain". La nécessité de mieux comprendre l'articulation entre la notion de coopération décentralisée, c'est-à-dire l'appui institutionnel et l'aide au développement apporté par les collectivités locales, et les possibilités de la microfinance comme voie d'accès aux énergies renouvelables dans les zones rurales des pays défavorisés, s'est avérée être un premier objectif. Le choix des thèmes d'intervention, soit l'accès à l'électricité domestique (lumière, radio, TV), l'énergie de cuisson (foyers améliorés et gaz de pétrole liquéfié ou "LPG") et les activités génératrices de revenus, a fixé la trame de l'étude.
Celle-ci s'adresse avant tout aux élus et services des collectivités territoriales (communes, groupements intercommunaux, syndicats mixtes, départements, régions, etc), mais aussi aux représentants d'associations, de comités de jumelage, de techniciens du développement durable et bien sûr des institutions de microfinance.
Cette étude a permis, à partir d'expériences précises et d'analyses comparées, l'apport d'enseignements sur les besoins, les réussites et les échecs de ce montage particulier entre énergies renouvelables et microfinance. Elle révèle des perspectives innovantes avec des exemples concrets d'accès à l'électrification rurale via la microfinance. Elle trace aussi les chemins à parcourir pour éviter les obstacles inhérents à ce type de projet.

Microcrédit et développement durable

Le microcrédit devrait jouer un rôle important dans la diminution des risques imminents liés aux conséquences de la pollution issue du développement des activités économiques en zones rurales. En effet, le fait d'associer des services énergétiques modernes au fonctionnement des micro-entreprises via le microcrédit, implique l'intégration de la problématique environnementale à l'activité économique et au développement social, pour que le développement ne se fasse pas au détriment de l'environnement.

Aujourd'hui des solutions techniques fiables existent pour la production décentralisée d'énergie par le biais des énergies renouvelables, des micro-réseaux ou de l'utilisation du "LPG" ou de foyers améliorés pour la cuisson. Toutefois, la satisfaction des besoins énergétiques en milieu rural se heurte à de nombreuses difficultés : la faible densité et la dispersion de la population rurale ; des cadres réglementaires et juridiques souvent mal adaptés aux zones rurales ; l'inexistence ou la faiblesse de structures collectives au niveau villageois, en particulier pour les prise en charge des services énergétiques liés aux besoins collectifs en matière d'eau, de santé et d'éducation…
Ce problème d'accès à l'énergie des populations rurales peut néanmoins être résolu dans le cadre d'une démarche conjointe avec les acteurs institutionnels, publics et privés, en fonction des ressources énergétiques locales. Dans cette perspective, des programmes sont mis en œuvre pour faciliter la mobilisation de ressources financières locales par le biais de la création d'instruments financiers – microcrédits – et de modes d'organisation adaptés (*voir encadré p. 4*).

Les barrières à l'accès aux services modernes d'énergies renouvelables

Les études compartives de projets menés en Asie (Inde, Népal, Sri-Lanka), en Amérique latine et Caraïbes (Bolivie, Guatemala, et République Dominicaine) et en Afrique (Burkina-Faso, Kenya, Sénégal), ont conduit à dresser une liste des principales barrières qui sont résumées dans le tableau ci-contre. Elles peuvent être d'ordre politique, technique, financier, et également liées au manque d'information.
De toutes les barrières identifiées à l'adoption des technologies renouvelables, notamment les technologies photovoltaïques et les micro-centrales hydroélectriques, plusieurs sont liées au coût initial des systèmes ou bien au financement total de ces services : coûts de transaction élevés, capacité de paiement insuffisante du client, manque de capacités et de formation des clients pour comprendre les modèles de financement possibles pour l'acquisition des systèmes.
La prise en compte de ces barrières, ou de ces contraintes, liées à la nature même des technologies renouvelables proposées, est indispensable dès l'élaboration du montage financier.

Principales barrières à l'accès aux services modernes d'énergies renouvelables

Barrières politiques
- Manque de subventions ou programmes d'aide mal planifiés ;
- manque de transparence dans les opérations ;
- absence d'engagement et de cadre institutionnel favorable dans de nombreux pays ;
- absence d'engagement du secteur privé dans les programmes.
Barrières techniques
- Problèmes liés à l'absence de certification technique des matériels dans la majorité des pays ;
- problèmes opérationnels liés au transfert technologique ;
- gestion technique de la qualité du service ;
- manque de continuité et/ou ponctualité des structures en charge du service après-vente ;
- manque de connaissance du produit et du service énergétiques.
Barrières financières
- Modèles financiers classiques proposés par la microfinance non adaptés aux produits et services énergétiques (adaptation nécessaire des taux, durées et garanties) ;
- risque financier plus perfectible sur le produit énergie ;
- pas de fonds spécifiques de bailleurs privés ou institutionnels (type Banque mondiale) ou parfois difficile à atteindre par la MF ;
- limitations des IMF pour atteindre le marché rural des zones isolées, zones où se trouvent justement les populations qui n'ont pas accès aux services énergétiques modernes.
Barrières liées au manque d'information
- Taux de remboursement bas dû au manque d'information des stratégies de financement ;
- les systèmes solaires ne sont pas une priorité pour la population la plus pauvre ;
- méconnaissance des produits énergétiques des IMF ;
- méconnaissance des possibilités de financement des fournisseurs de produits d'énergie ;
- méconnaissance des intérêts et bénéfices d'accéder à un service moderne d'énergie des usagers finaux.

Activité génératrice de revenus - Province Tourittenga (Burkina-Faso).

Les approches pour l'accès aux services énergétiques

Les différents cas évoqués et analysés ont permis d'identifier les formes et modèles les plus courants de programme d'accès aux services énergétiques intégrant une composante de microcrédit, soit via les IMF, soit à travers des entreprises d'énergie commercialisant ses produits en proposant des crédits adaptés aux services énergétiques.
Traditionnellement les IMF ont l'expérience de fournir la formation et les crédits nécessaires au développement d'activités génératrices de revenus. Les IMF financent donc, dans les zones où l'électricité est disponible, un appui à l'acquisition d'outils ou de machines qui requièrent un système de génération électrique pour fonctionner.
La rentabilité de ces opérations a naturellement fait évoluer ces IMF, dans des zones non électrifiées, vers le financement de systèmes énergétiques décentralisés pour des activités productives. Malheureusement, beaucoup d'IMF n'ont aucune expérience dans les technologies liées aux services énergétiques et se montrent sceptiques sur la faisabilité technique et financière d'un crédit aux services énergétiques. Toutefois, depuis quelques années, de plus en plus d'IMF étudient la façon d'adapter leurs opérations classiques au financement de systèmes énergétiques, comme les études de cas ont pu le montré.
La principale barrière à l'accès aux services énergétiques reste le coût important de ces technologies, qui est habituellement à la charge de l'usager final. On constate ainsi que se sont les populations les plus aisées de la zone rurale qui ont accès à ces systèmes.
Mais aujourd'hui, cette situation est en train de se renverser grâce à l'émergence de deux approches qui permettent l'accès aux énergies de l'ensemble des habitants, y compris les plus démunis.

L'approche "Alliance de trois parties"

La première approche dite "Alliance de trois parties" ("*third party financing*") permet au microentrepreneur (la première partie)

d'acheter un système énergétique à un fournisseur (seconde partie) grâce à un crédit proposé par une IMF (troisième partie). Il s'agit donc, d'alliances stratégiques entre le fournisseur d'énergie et l'institution financière intermédiaire (IMF) pour proposer l'accès des services énergétiques à l'ensemble des usagers.
Dans cette approche, les produits commercialisés sont des systèmes individuels destinés aux applications domestiques ou productives. Il s'agit dans la plupart des cas de produits comme *solar home system (SHS)* ou bien *wind home system*, vendus grâce aux crédits attribués à l'usager final.

Atelier énergies renouvelables de Ségou (Mali).

L'approche "Tout en un"

L'autre approche, baptisée "Tout en un" (*"all-in-one"*), consiste en ce qu'une seule institution – l'IMF ou le fournisseur d'énergie – puisse assumer à la fois le rôle financier et la technique. C'est ainsi que l'industrie photovoltaïque et, à moindre échelle, l'industrie éolienne, comptent plusieurs exemples d'expériences réussies de programme d'accès aux services à l'énergie.
Dans cette approche, qui vise également l'usager final, une entité de financement ou une entreprise de services énergétiques étend ses capacités et ses compétences afin d'internaliser aussi bien la livraison et la maintenance des systèmes énergétiques, que les modalités de financements.

Réussir les partenariats entre IMF et fournisseurs d'énergie

Les principales barrières rencontrées à l'examen des différentes études de cas ont conduit à élaborer une série de recommandations qui visent à favoriser des stratégies saines et efficaces, d'une part pour les deux acteurs clés que sont l'IMF et le fournisseur d'énergie, et d'autre part pour la coopération décentralisée.
Grâce au réseau rural des IMF, la promotion des services énergétiques des fournisseurs d'énergie sur de nouveaux marchés est facilitée et l'accès aux services énergétiques constitue une nouvelle voie de développement du marché des IMF. Ainsi, les crédits énergies favorisent des activités productives qui génèrent de nouveaux débouchés et contribuent au développement économique et social de communautés très pauvres où les activités micro entrepreneuriales sont plutôt rares.

Facteurs de réussite d'un partenariat IMF – Fournisseur d'énergie

Que doit rechercher l'IMF auprès d'un fournisseur d'énergie ?
Les facteurs de réussite d'un bon partenariat reposent sur :
• le partage d'une vision et d'approches communes ;
• la vérification par l'IMF que le fournisseur d'énergie possède une bonne réputation (références, compétences des personnels, équipements de qualité certifiée…) ;
• une présence du fournisseur d'énergie sur le marché local et sur les zones d'intervention de l'IMF ;
• la capacité du fournisseur d'énergie à offrir un service énergétique adapté aux besoins et aux pouvoirs d'achat des populations ciblées de l'IMF.
Que doit rechercher le fournisseur d'énergie auprès d'une IMF ?
De son côté, le fournisseur d'énergie doit vérifier les points suivants auprès d'une institution de microfinance :
• la solvabilité et la pérennité de l'activité de l'IMF (système de gestion, transparence de ses activités, capacité à fidéliser sa clientèle, indicateurs de performance, système d'attribution et de monitoring des crédits, gestion de son personnel) ;
• la réelle demande de services énergétiques de la la part de la clientèle de l'IMF ;
• la présence d'un collaborateur de l'IMF prêt à coordonner avec le fournisseur d'énergie la définition et la mise en œuvre d'un crédit énergie ;
• la capacité de l'IMF d'allouer les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en place d'un programme crédit énergie ;
• la flexibilité de l'IMF dans la définition du crédit énergie sur les plans du remboursement, des garanties, de la gestion du crédit et des critères d'éligibilité.

La coopération décentralisée

La coopération décentralisée est un acteur important dans la réalisation de ce type de projet. De par sa nature et son mode d'action focalisé sur le développement local à l'échelle d'un territoire et en appui au développement des institutions locales (loi du 6 février 1992, confortée par celles du 2 février 2005 et du 12 décembre 2006), l'intervention de la coopération décentralisée sur les projets crédits énergie est en totale cohérence avec ses objectifs. Il s'agit simplement, en effet, d'un nouveau secteur d'activité.

- En aval du projet : préparer, percer et éduquer le marché grâce à une stratégie et à des moyens adaptés (campagnes d'information et de formation, études de marché) ; appuyer le développement d'alliances stratégiques pérennes entre les différents acteurs (IMF, groupes solidaires, professionnels de l'énergie, agences gouvernementales, donateurs, banques commerciales, clients, ONG, etc.), impliquer des entités internationales (agences de développement bi et multilatérales comme le PNUD et le FENU ou l'AFD, banques régionales de développement…).
- Durant la mise en œuvre : lancer des projets pilotes, subventionner l'investissement initial pour l'implantation des technologies.
- En amont du projet : appuyer les acteurs locaux (usager du service énergétique, IMF, fournisseur d'énergie), évaluer le projet et diffuser ses résultats.

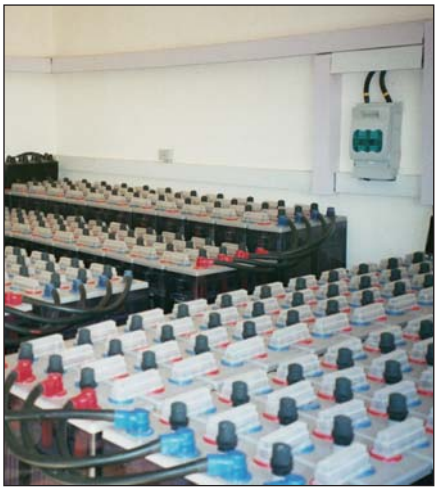

Centrale batteries de Kimparana (Mali).

La Coopération décentralisée et l'effet levier

En quelques années d'existence seulement, la coopération décentralisée est devenue un acteur essentiel dans l'aide au développement. Elle implique sur ce type de projets des entités internationales, bailleurs entre autres, déjà engagées dans le développement de la microfinance et/ou dans les projets d'accès à l'énergie ou des programmes de lutte contre la pauvreté. Il s'agit des organismes suivants :

- **Les agences de développement bi et multilatérales :**
  - Le PNUD et plus particulièrement le Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU) d'investissement, de création de capacités et de services consultatifs techniques, dans le but de promouvoir la microfinance et le développement local dans les pays les moins avancés (PMA) ;
  - Le Global Environment Facility (GEF) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) qui ont pour objectif de favoriser la protection de l'environnement mondial dans des projets de développement durable dans les pays en développement et en transition ;
  - L'Agence Française de Développement (AFD), à travers sa filiale PROPARCO, pour des appuis spécifiques à la microfinance ;
  - La Banque mondiale ;
- Les banques régionales de développement (Banque Asiatique de Développement, Banque Africaine de Développement, etc.).
- Les investisseurs sociaux et commerciaux (la Deutshe Bank, Citigroup, etc.).
- Les institutions financières de développement (KfW, IFC, etc.).
- D'autres institutions comme des ONG (FINCA, CARE, etc.).
- Diverses fondations (Gates Foundation, Fondation Shell, etc.).

En France, les efforts des collectivités menés en faveur du développement local et pour accompagner la décentralisation dans les pays pauvres sont incontestables. On estime ainsi à 3 800 le nombre de collectivités territoriales engagées dans des actions de coopération et à 8 500* le nombre de liens qu'elles ont noués avec environ 120 pays. 640 d'entre eux concernent les pays de la zone de solidarité prioritaire. Quant au montant total des budgets affectés aux coûts directs de ces opérations de coopération décentralisée, il est estimé à 230 millions d'euros, dont la moitié est dirigée vers des partenaires en développement. Il s'agit là d'une somme importante de financement et d'expertise qui complète l'action menée par le Ministère des Affaires étrangères et européennes. L'Etat Français soutient les initiatives des collectivités locales et apporte aux opérations qu'elles mettent en œuvre une aide financière de l'ordre de 12 millions d'euros par an.

A cette aide s'ajoutent les financements européens accessibles aux collectivités territoriales dans le cadre de la coopération décentralisée. C'est ainsi que dans le cadre de la nouvelle période de programmation de l'Union européenne (2007-2013), de nouvelles possibilités de cofinancement s'offrent désormais aux collectivités territoriales françaises pour promouvoir leurs partenariats de coopération décentralisée.

Toutefois, les formes possibles de partenariat avec la coopération décentralisée doivent faire l'objet d'études complémentaires, au cas par cas, suivant la zone d'intervention, les modalités du projet, etc.

** Source : base de données de la DAECL, MAEE, juin 2008.*

Pour en savoir plus

Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies
94 bis, avenue de Suffren - 75015 Paris
Denis Dangaix, chargé de mission coopération
d.dangaix@areneidf.org

Fondation énergies pour le Monde
146, rue de l'Université
75007 Paris
www.energies-renouvelables.org

PlaNet Finance
13, rue Dieumegard
93400 Saint-Ouen
pgeslain@planetfinance.org

Sites internet à consulter :

- PlaNet Finance : http://www.planetfinance.org
- Proven : http://www.energies-renouvelables.org/proven
- International Energy Agency : http://www.iea.org
- Green MicroFinance : http://www.greenmicrofinance.org
- Ministère des Affaires étrangères et européennes : http://www.diplomatie.gouv.fr/cncd/
- Réseau international d'accès aux énergies durables : http://www.riaed.net
- Fonds d'équipement des Nations Unies : http://www.uncdf.org/francais
- Ademe : http://www2.ademe.fr

Synthèse de l'étude réalisée par Trans/énergie
pour l'Arene Ile-de-France pilotée par Denis Dangaix (Arene).

Photos : Arene

Coordination éditoriale : Muriel Labrousse assistée de Pascale Gorges (Arene).

BL Communication 10/08 - impression certifiée Imprim'vert sur papier 100% recyclé écolabel européen.